

### Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM) 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon,

Le 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Créé dès 1965, le CSSM œuvre à la sauvegarder et à la valorisation des sites, des patrimoines historiques et naturels, ainsi qu'au caractère spécifique paysager et environnemental de Meudon. Il vise à assurer la conservation à long terme du patrimoine, afin de transmettre aux générations futures un précieux héritage culturel, historique, environnemental et de bien-être des habitants.

Nous vous prions de trouver les observations du CSSM suite à la concertation concernant le projet du PLUi pour le patrimoine de Meudon.

#### Travail de recensement réalisé par GPSO

Le CSSM est très favorable au remarquable travail de recensement entrepris par GPSO ainsi qu'au classement des éléments de patrimoine identifiés qui permettra de définir les règles de protection pour chacune des catégories retenues.

Nous aimerions vous adresser deux requêtes :

 Si la carte interactive se révèle être un procédé vivant pour identifier des éléments de patrimoine à préserver dans des sites précis de la commune, elle demeure un instrument difficilement utilisable pour pouvoir examiner l'ensemble de ces éléments sur tout le territoire de la commune de Meudon.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous adresser les listes, si possible par rues, des éléments retenus et qui ont servi de base à l'élaboration de la carte interactive.

 S'appuyant sur l'expérience encore récente qu'un bon nombre de propriétaires ont souvent appris « par hasard » le classement par la mairie de leur maison en <u>bâtiment remarquable</u>, nous considérons que *les habitants de Meudon* directement concernés par les éléments retenus par le PLUi doivent en être personnellement informés.

## Réponses enregistrées dans le registre numérique de GPSO concernant Meudon

Le Comité est solidaire des observations qui vous ont été adressées par d'autres associations avec lesquelles il collabore étroitement, notamment PRESERVE

(association de défense des résidents et quartiers de Meudon Sud) et par l'Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin.

Le CSSM prend acte des réponses individuelles enregistrées dans le registre numérique et ne se permet pas de jugement concernant ces contributions.

Le Comité souhaite particulièrement soutenir les observations suivantes :

- ONERA: les projets de lotissement n'excluent pas la nécessité d'assurer la protection d'arbres centenaires à classer remarquables et repères, de faire ressurgir le ru d'Arthelon situé au creux de la vallée jusqu'à la rue des Vertugadins et de préserver la vision actuelle depuis la grande Terrasse qui laisse apparaître le site de l'ONERA comme une part de forêt.
- Colline Rodin: son cône vert est un repère naturel qui se voit de très loin, hors de Meudon. Il est opportun de préserver les vues depuis le musée et depuis le chemin des Mauduits (notamment vers l'ouest et le nord) et de mettre en valeur l'observatoire du chemin des Mauduits situé en contrebas du musée. De plus, une vision intercommunale permettrait de mettre en valeur le cheminement continu reliant les promenades piétonnes du chemin des Mauduits, le chemin de Saint-Cloud et le sentier des Pucelles.
- Côteaux de la Seine : la disparition ou le mitage des côteaux arborés serait une grave atteinte au paysage de la boucle du fleuve.
- Sentes piétonnes (ou ruelles, ou sentiers) publiques et privées: leur mise à jour est attendue.

Nous signalons des oublis ou des omissions :

- Le grand cèdre bleu du 11 rue de la République, emblématique du centre de Meudon : pourquoi a-t-il disparu de l'inventaire du PLUI ?
- De nombreux arbres signalés dans le registre numérique dont ceux de la villa Schacher, 4 et 4bis avenue Marcellin Berthelot
- La maison fin XIXème-début XXème au 19 rue de Rushmor, face au parc Paumier.
- L'église Sainte Jeanne Saint Jean le Théologien au 45 rue de la Belgique.
- La maison dite des notaires au 2bis avenue Le Corbeiller.
- Le portail Art Nouveau, résidence Windsor, 7 avenue Le Corbeiller,

#### Caractère semi-rural qui fait l'originalité et l'identité de Meudon

#### L'originalité de Meudon

Hormis le quartier de Meudon la Forêt, Meudon se distingue de la plupart de ses communes limitrophes dont l'habitat est extrêmement dense.

Son originalité réside notamment dans l'harmonie entre les maisons à caractère patrimonial souvent reliées par des jardins arborés. C'est bien cette identité qu'il

convient de préserver en limitant les interventions qui pourraient altérer leur caractère historique, architectural et social.

De plus, elle induit une qualité environnementale puisque les quartiers pavillonnaires constituent des îlots de fraicheur et de biodiversité, tant recherchés.

# Le CSSM note avec satisfaction que GPSO a introduit dans son inventaire les catégories « ensembles bâtis à caractère patrimonial » et « ensembles urbains d'intérêt ».

Le PLUi a bien pris en considération que les ensembles urbains créent une continuité historique et narrent une histoire commune. La mise en relation des bâtiments permet de mettre en évidence les liens historiques, les styles architecturaux et les évolutions urbaines au fil du temps, offrant ainsi une compréhension plus complète et profonde du patrimoine.

Les ensembles permettent aussi de conserver les paysages urbains esthétiquement agréables et harmonieux. Ils offrent des perspectives visuelles uniques, des rues pittoresques et des espaces publics attrayants, contribuant ainsi à la qualité de vie des habitants. Ils sont associés à des événements historiques, à des traditions locales et à des pratiques culturelles spécifiques, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et de fierté des résidents. Enfin, il convient d'éviter la parcellisation des terrains convoités par les promoteurs et leur bétonisation.

La large concertation publique « *MEUDON 2040* », entreprise cette année pendant quatre mois par la municipalité en réunissant environ 800 Meudonnais et qui a mis l'accent sur le respect de l'identité des quartiers et leurs îlots de verdure, conforte notre démarche et s'inscrit dans ces objectifs.

## Le CSSM demande que les deux catégories d'ensembles urbains soient considérablement élargies.

En plus ou en renforcement des observations directement envoyées sur le site numérique de GPSO, nous aimerions voir classés dans ces ensembles :

- Le haut de la rue du Bel Air qui comporte une zone boisée menacé par un projet de construction d'un collectif, ainsi que la Maison André-Bloc (12 rue du Bel Air) et ses sculptures géantes, pourtant classée monument historique en 1983.
- Le groupe de maisons encadrant la « maison Wagner », 27 avenue du Château,
- L'ensemble très intéressant situé dans le sentier des Tybilles comprenant le bâtiment de l'agence Deslandes, celui de la maison familiale, ainsi que leurs jardins.
- Certaines rues du quartier du potager du Dauphin (cf. les observations de l'Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin)
- Le parc du château de Bellevue où est prévu un lotissement.
- Une portion typique du chemin des côteaux comprise entre le Château des Tourelles, 26 rue Henri Savignac, jusqu'à la gare SNCF de Meudon (classée monument historique), place du 8 mai 1945. Ce chemin, très fréquenté par les promeneurs, a été classé par le département des Hauts-de-Seine le

15 avril 2019 dans son plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La partie à protéger comprendrait ainsi le chemin Scribe, remarquable voie champêtre qui comprend déjà deux patrimoines remarquables et quatre patrimoines bâtis d'intérêt, puis l'avenue Scribe, récemment rénovée de charmante manière et enfin le court segment de la rue Alexandre Guilmant qui conduit à la gare. Ce dernier et court segment très vert présente plusieurs maisons déjà classées « remarquables », d'autres à caractère patrimonial, une maison de type folie fin XIXème siècle et de nombreux arbres repère, etc.

Nous nous tenons ouverts à toute discussion ou information complémentaire.

Bien cordialement,

Christian Midjavile